



79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax : 01.40.54.00.66.
www.umespe.com – umespe@club-internet.fr

Flash info - 11 JANVIER 2011

Le C2 toujours en panne

Le mot du Président :

Les Caisses d'Assurance Maladie ont du mal à prendre en compte la nouvelle politique mise en place par Xavier BERTRAND. La réunion de concertation du jeudi 6 janvier semble s'orienter vers une nouvelle donne politique. Au delà des paroles encourageantes de Xavier BERTRAND, nous attendons des actes du Ministre et leur concrétisation par l'Assurance Maladie. De toute façon, la négociation conventionnelle nécessitera, bien sûr, des moyens financiers et une meilleure coordination ville/hôpital. La prise en compte de toutes les missions que la ville assume pour les structures hospitalières fait partie de ces possibilités de fongibilité des enveloppes qu'il devient urgent de mettre en œuvre.

Dr Jean-François Rey

1 – Elargissement du C2

Lors de la dernière Commission de Hiérarchisation au mois de décembre, les Caisses d'Assurance Maladie ont représenté le texte permettant l'utilisation élargie du C2 avec un CS de synthèse pour les spécialités cliniques. Il s'agit d'un texte similaire à celui déjà approuvé, il y a trois ans, et qui aurait dû être publié au Journal Officiel mais, malheureusement, bloqué, à l'époque, par Madame Roselyne BACHELOT pour faire plaisir à MG France et à ses alliés de la FMF et du BLOC. Le Ministre Xavier BERTRAND s'est engagé sur ce texte, il est regrettable qu'il n'ait pas été publié au Journal Officiel simultanément à la décision permettant aux spécialistes en médecine générale de coter CS.

2 – Télétransmission, un pourcentage absurde

La CSMF a rappelé, lors de la réunion de concertation avec le Ministre, que le pourcentage permettant aux Caisses d'Assurance Maladie d'imposer une pénalité aux médecins qui ne télétransmettent pas, relève de l'absurdité administrative. Pourquoi un médecin équipé ne transmettrait-il pas systématiquement si ce n'est pour des difficultés d'exercice, ou lié à l'absence de présentation de la carte Sesam-Vitale par les patients. Il faut également souligner que la Caisse ne prend pas, au coût réel, les frais liés à la télétransmission alors qu'elle économise 1,5 euro par feuille de soins. Pourquoi ne pas appliquer le principe de la Caisse qui partage à 50 % avec les établissements les rabais obtenus par les établissements sur les factures de certains dispositifs et médicaments ? Roselyne BACHELOT avait choisi la répression, nous avons expliqué à Xavier BERTRAND qui semble nous avoir entendus qu'il fallait plutôt privilégier l'incitation et l'accompagnement.

.../...

3 – Contentieux de Nomenclature

Un certain nombre de contentieux de nomenclature ont vu le jour au cours de ces dernières semaines, les Caisses d'Assurance Maladie adressant aux médecins des demandes d'indus. Outre la forme qui reste inacceptable nous faisant passer, comme l'affirmait, il y a vingt ans, un ancien médecin conseil pour « des petits délinquants », il faut savoir que ces contentieux de nomenclature doivent être réglés dans le cadre conventionnel et nécessitent, souvent, une clarification dans l'application des textes. Par contre, soyons prudents sur l'utilisation de codes CCAM qui ont un libellé précis et conduiraient les TASS à donner raison aux Caisses.

Ces contentieux portent, actuellement, sur les échographies vasculaires, le dépistage de la surdité du nouveau-né et les techniques d'anesthésie locale écho-guidées. Bien sûr, pour nous, il n'est pas question de voir les médecins pénalisés a posteriori sur plus de deux ans de leur exercice lorsqu'il existe des incertitudes sur l'interprétation des textes. Nous demandons une clarification rapide de ceux-ci, à travers la Commission de Hiérarchisation des actes et, bien sûr, la remise des indus. Par contre, soyons prudents également sur les réponses pour ne pas donner des arguments juridiques à nos adversaires.



Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des solutions d'assurance
sur mesure adaptées à vos besoins
professionnels et personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : 0596 669 994

